



bpifrance



concours d'innovation i-Nov

Infopresse ADEME, 5 juillet 2019

#ConcoursInnovation #iNov : 4^e vague d'appel à projets, notamment pour les Jeux Olympiques de 2024

L'appel à projets de la 4^{ème} vague du Concours d'innovation i-Nov est ouverte et s'achèvera le 8 octobre 2019 à 12h00. Coordonnée par le Secrétariat général pour l'investissement, cette 4^{ème} vague est opérée par l'ADEME, Bpifrance et FranceAgriMer, avec le soutien des ministères de la Transition écologique et solidaire, de l'Economie et des Finances et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cette édition intègre une thématique exceptionnelle en collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, visant à mobiliser le potentiel d'innovation national au service de l'ambition environnementale et de l'organisation des Jeux.

Le Concours d'innovation se décline en 3 volets complémentaires : i-PhD, i-Lab et i-Nov

Le gouvernement s'est donné pour priorité de faire de la France un pays leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes, notamment nées des avancées de la recherche de pointe française, à fort contenu technologique, ou favorisant les transitions écologique, énergétique ou alimentaire. Le soutien de l'Etat, notamment à travers le Grand plan d'investissement, est un facteur déterminant pour les filières industrielles stratégiques et la marque d'un fort engagement auprès des entreprises, via des financements, une labellisation et une communication renforcée. Le Concours d'innovation se décline ainsi autour de 3 volets complémentaires : [i-PhD](#), [i-Lab](#) et i-Nov.

La 4^e édition du Concours d'innovation i-Nov, à destination des start-ups et PME

Le volet i-Nov soutient des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française portés par des start-ups et des PME, pour favoriser l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine et pouvant prétendre à une envergure mondiale. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 et 5 millions d'euros, et de contribuer à l'accélération du développement et de la mise sur le marché de solutions innovantes, à fort contenu technologique. A travers le programme des investissements d'avenir, il mobilise jusqu'à 80 M€ par an autour de thématiques comme la révolution numérique, la transition écologique et énergétique, la santé, la sécurité, etc.

La 2^{ème} vague du concours a retenu 65 lauréats pour un montant total de 37 millions d'euros ; la 3^{ème} vague, clôturée en mai 2019, est actuellement en cours d'instruction. La 4^{ème} vague du Concours d'innovation i-Nov est ouverte : comme pour les précédentes éditions, les start-ups et PME candidates auront la possibilité de porter à la connaissance de l'ADEME, Bpifrance et FranceAgriMer, leurs projets autour de 9 thématiques.

4 thématiques sont opérées exclusivement par l'ADEME :

- Ville en transition ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Performance environnementale des bâtiments ;
- Économie circulaire.

4 thématiques sont opérées exclusivement par Bpifrance :

- Santé – Chirurgie du futur ;
- Numérique Deep Tech ;
- Espace ;
- French Fab – Matériaux innovants.

1 thématique est opérée exclusivement par FranceAgriMer :

- Alimentation intelligente.



Cette édition spéciale du Concours intègre une thématique exceptionnelle en collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, visant à mobiliser le potentiel d'innovation national au service de l'ambition environnementale et de l'organisation des Jeux. L'objectif est d'accélérer le développement de produits et services innovants qui pourraient être déployés lors de l'événement, notamment en matière de développement durable et de technologies numériques, permettant aux entreprises concernées de bénéficier d'une forte visibilité, notamment sur des marchés internationaux.

Consulter le cahier des charges et déposer un projet (avant le 8 octobre 2019 à 12h) :
<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CI%20Vague%2042019-89#resultats>

Pour en savoir plus :

- **Webinaires de présentation de l'appel à projet i-Nov:**
le 18 juillet : <https://attendee.gotowebinar.com/register/7952797690380808459>
le 5 septembre : <https://attendee.gotowebinar.com/register/9098909919477913867>
- **Recueil des lauréats de la 2^e vague du Concours d'innovation i-Nov :**
<https://www.ademe.fr/laureats-concours-dinnovation-i-nov-vague-2>

#ConcoursInnovation #iNov

Contacts Presse ADEME : ademepresse@havas.com | 01 58 47 81 28

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi -  @SGPI_avenir

À propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Plus d'informations sur : www.ademe.fr  @ademe